

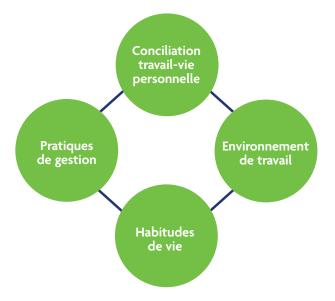
La norme Entreprise en santé en bref

CAN/BNQ 9700-800/2020

Entreprise en santé — Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail

La norme Entreprise en santé, initiée par le Groupe Entreprises en santé et élaborée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), est reconnue comme norme nationale du Canada par le Conseil canadien des normes. Elle fournit un cadre de référence aux entreprises et à leur personnel soucieux de créer et de maintenir des milieux de travail favorables à la santé selon une démarche volontaire et structurée.

Le choix des interventions se fait en fonction des besoins prioritaires des employés révélés par une collecte de données touchant quatre sphères d'activité reconnues pour avoir d'importantes répercussions sur la santé et le mieux-être en milieu de travail :



Les trois niveaux d'engagement proposés dans la norme permettent l'implantation progressive et l'amélioration des pratiques.







Un programme de certification qui reconnait vos actions

La certification est un gage de la priorité que vous accordez à la santé et au mieux-être de votre personnel et de votre volonté à agir de manière socialement responsable. Elle inspire fierté et confiance à vos employés, à vos clients et à votre communauté.

La norme et la certification Entreprise en santé sont destinées aux organisations de toutes les tailles et de tous les secteurs d'activité qui veulent agir de façon positive sur la santé physique et psychologique de leurs employés.

La norme et le protocole de certification sont téléchargeables gratuitement au bnq.qc.ca. Sur demande, il est possible de recevoir rapidement une estimation budgétaire pour l'obtention de la certification.

Une démarche préventive, pragmatique et positive



	Entreprise en santé	Entreprise en santé ÉLITE	Entreprise en santé ÉLITE +	
	Communication d'intention			
ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	Politique - Valeurs et engagements			
	Identification et contrôle des risques			
	Mesures favorisant le retour au travail		Mesures favorisant le retour au travail et le maintien au travail	
	Rôles et responsabilités du représentant de la direction			
		Responsabilités des gestionnaires en regard de l	a santé du personnel	
			Deux objectifs ciblés lors de l'évaluation des gestionnaires	
	Formation du représentant de la direction			
		Formation de l'équipe de direction et des gestionnaires		
			Plan de développement des compétences des gestionnaires	
		Allocation de temps au personnel, lien avec la p	olanification stratégique	
COMITÉ SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE (CSME)	Mandat et objectifs			
	Rôles et responsabilités			
	Composition communiquée au personnel			
	, and the second	Composition représentative des catégories d'en	nploi et de la direction	
	Planification de rencontres (au moins 4 par année)			
		Formation des membres du comité		
	D. A. L. L. C. L.	romation des memores du estime		
COLLECTE DE DONNÉES	Respect de la confidentialité		- "	
	Collecte tous les deux ou trois ans : A) auprès du personnel selon les quatre sphères d'activité B) données administratives	Collecte tous les deux ou trois ans : A) auprès du personnel selon les quatre sphères d'activité* B) données administratives*	Collecte tous les deux ou trois ans : A) auprès du personnel selon les quatre sphères d'activité** C) en lien à l'engagement des gestionnaires Collecte annuelle : B) données administratives**	
	Préparation de rapport(s) à partir des données recueillies	Préparation de rapport(s) à partir des données recueillies	Préparation de rapport(s) à partir des données recueillies**, incluant une segmentation et analyse de l'évolution des données recueillies en B).	
	Présentation à la direction et au CSME de rapport(s) sur les résultats de la collecte	Présentation à la direction et au CSME de rapport(s) sur les résultats de la collecte	Présentation à la direction et au CSME de rapport(s) sur les résultats de la collecte effectuée en A)** et B)**	
	Communication au personnel des résultats de la collecte effectuée en A) (dans les 6 mois suivant le début de la collecte)	Communication au personnel des résultats de la collecte effectuée en A)* (dans les 6 mois suivant le début de la collecte)	Présentation par la direction et échange avec le personnel en lien aux résultats de la collect effectuée en A)**	
PLAN D'ACTION	Objectifs généraux			
	Au moins un besoin prioritaire et deux interventions ciblés	Au moins deux besoins prioritaires et quatre interventions ciblés	Au moins trois besoins prioritaires et six interventions ciblés	
	Révision et approbation (au moins une fois par année)			
	Pour chaque intervention : un objectif de participation mesurable et autres renseignements			
		un 2° objectif mesurable et une estimation des ressources nécessaires		
ÉVALUATION	Préparation et présentation à la direction, par le CSME, d'un rapport synthèse annuel sur les résultats de l'évaluation des interventions	Préparation et présentation à la direction, par le CSME, d'un rapport synthèse annuel sur les résultats de l'évaluation des interventions*	Préparation et présentation à la direction, par le CSME, d'un rapport synthèse annuel sur les résultats de l'évaluation des interventions* et l'atteinte des objectifs généraux	
	Planification et réalisation d'une revue annuelle de la démarche			
	Évaluation qualitative de la démarche			
	Préparation d'une synthèse écrite de la revue annuelle de la démarche			
			Ajout de l'évaluation de l'atteinte des objectif généraux à la synthèse écrite	
	Communication au personnel, par la direction, du rapport synthèse sur les résultats de l'évaluation des interventions (au moins une fois par an)	Communication au personnel, par la direction, de la synthèse écrite et du rapport synthèse sur les résultats de l'évaluation des interventions* (au moins une fois par an)		
			Présentation par la direction et échange avec le personnel en lien avec les résultats de l'évaluation des interventions* et l'atteinte de objectifs généraux	

S'applique au niveau Élite+

^{*} Avec contenu plus exhaustif

^{**} Avec contenu encore plus exhaustif